Réponse : les faits et l'intoxe

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1981)**

Heft 618

PDF erstellt am: **04.06.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1012356

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Prenons le cas du Suisse moyen Fritz Köbi. Il dispose de Fr. 100 000.—, somme résultant d'une juteuse affaire immobilière. Ces dernières années, il laissait cet argent (non déclaré à l'impôt) sur un compte dit d'«épargne», afin de pouvoir en disposer dans des délais pas trop longs pour un éventuel nouvel achat de terrain dans un but spéculatif. L'ennui, pour Fritz, c'est que les intérêts à 4% de ce compte d'épargne étaient amputés chaque année d'un impôt anticipé de 35%! Ayant passé à sa banque, Fritz Köbi, qui lit les journaux pour savoir ce que pense, dit et fait le Reagan qu'il admire, demande au banquier de lui placer la somme, à court terme, en Amérique, à 16% (c'est là ce qu'on appelle les «avoirs fiduciaires» des banques, pour lesquels Willy Ritschard n'a pas pu obtenir le ridicule petit impôt de 5% calculé sur les intérêts).
Vous pigez?
L'ancien placement en compte d'épargne, à la mode de papa: Fr. 100 000.— à 4% donne un rendement de Fr. 4000.— dont il faut déduire l'impôt anticipé de 35%; reste Fr. 2600.—. Le nouveau placement, à courts termes répétés, via les avoirs fiduciaires, rapporte par année Fr. 16 000.—, dont il n'y a aucun impôt à déduire!
Et voilà, Madame, pourquoi votre fille est malade!
Et voilà aussi pourquoi les banques font les difficiles pour les prêts hypothécaires destinés à la construction de logements: les placements outre-mer sont beaucoup plus juteux.

G. P.

BANQUE RAIFFEISEN À YVONAND: DIX ANS D'ÉPARGNE

		Epargne	*Prêts hypothécaires*
31.12.	1970	4 621 330.38	4 672 335.60
	1971	5 090 559.28	5 263 921.50
	1972	5 652 551.58	5 734 735.90
	1973	6 886 294.33	6 176 240.—
	1974	7 993 671.96	6 725 170.—
	1975	9 024 091.53	7 788 425.—
	1976	10 111 965.83	8 528 910.—
	1977	11 376 959.48	10 138 940.—
	1978	12 548 839.23	12 310 795.—
	1979	14 657 096.92	13 145 105.—
	1980	16 218 666.52	15 699 971.—

Les chiffres (extraits des bilans annuels de la caisse en question) ci-dessus prouvent:
1. Que le peuple suisse *non spéculateur* n'a pas ralenti son effort d'épargnant.
2. Qu'une banque qui ne s'amuse pas à spéculer à court terme avec les taux d'usure en vigueur dans certains pays peut encore assurer largement ses prêts sur hypothèque au moyen des versements des épargnants.

RÉPONSE

Les faits et l'intoxe

Tout d'abord, merci à notre correspondant de s'être penché sur cette matière ingrate que sont les comptabilités bancaires! L'exercice est délicat, mais il est indispensable: l'intoxe règne en maîtresse au chapitre de l'épargne helvétique et on est stupéfait de voir avec quelle facilité sont accréditées les semi-vérités, quand ce ne sont pas tout bonnement des mensonges, présentées à l'opinion pour justifier la hausse des taux d'intérêt.

Cela dit, rappelons tout de même que nous n'avons pas inventé les chiffres à partir desquels nous avons risqué un diagnostic qui n'est de loin pas celui des «banquiers»: ces chiffres sont ceux de la comptabilité nationale que tout un chacun peut consulter, sinon décrypter.

LES MÉNAGES PAIERONT

Et nous maintenons notre conclusion, dûment étayée: «La hausse est l'effet de l'assèchement du marché par l'exportation des capitaux flottants à la recherche internationale du meilleur placement. Les ménages, eux, ne consomment pas plus et n'épargnent pas moins (tenir compte du changement de nature de l'«épargne»), mais c'est tout de même eux qui paieront, en milliards, les bénéfices réalisés par les détenteurs de capitaux qui ont pu et su passer la frontière et se placer.» Voilà qui n'est pas éloigné de la conclusion de notre correspondant!

Pour le reste, cette lettre nous confirme que la clientèle des banques Raiffeisen est peut-être celle qui est la plus insensible à la tentation du placement juteux et international. Intéressant et digne d'être pris en compte!

Encore quelques précisions. Au long des calculs que nous n'avons pas voulu infliger à nos lecteurs, nous nous sommes rendus rapidement compte que les cercles qui se lancent dans les placements à terme, dans les opérations fiduciaires, sont de plus en plus larges: il y a là un effet d'entraînement qui n'est pas prêt de se tasser et qui aura encore des répercussions sur le marché intérieur de l'argent puisque la très grande partie de ces placements se fait à l'étranger.

TROIS ANS DE FUITES

Quelques points de repère? Examinons le poste: capitaux fiduciaires en provenance de Suisse. Les «ménages» (individus) y sont pour beaucoup: 1972 millions en 1978, 4087 millions en 1979 et 7710 millions en 1980. Caisses de pension: 24 millions en 1978, 128 millions en 1979 et 833 millions en 1980! Caisses maladie et sociétés d'assurances: 45 millions en 1978, 98 en 1979 et 314 en 1980. Secteur privé, établissements non financiers, soit les entreprises: 2080 millions en 1978, 3080 en 1979 et 4672 millions en 1980. Et la progression est aussi sensible, quoiqu'à une autre échelle, dans le secteur public, CFF, PTT, hôpitaux, etc.: 7 millions en 1978, 5 en 1979 et 16 en 1980. Au total, de 1978 à 1980, on passe d'un peu plus de 7000 millions à 17 505 millions. Et voilà aussi où la chatte a mal au pied. (Réd.)